



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-18835>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **26-18835**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Cergy

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21950127700897

**Ville :** Cergy-Pontoise Cedex

**Code postal :** 95801

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 95

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation :** <https://marches.maximilien.fr/entreprise/consultation/931390?orgAcronyme=d7n>

**Identifiant interne de la consultation :** 03-26

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service de la commande publique

**Adresse mail du contact :** servicemarches@cergy.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 134334746

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Situation juridique - déclaration - régularité au regard des déclarations fiscales et sociales.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Capacité économique et financière de l'entreprise présentée à travers son chiffre d'affaires (2022/ 2023/2024).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Références professionnelles et capacités techniques en rapport avec la prestation demandée.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 18/03/2026 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite  
**Réduction du nombre de candidats :** Non  
**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui  
**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non  
**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Marie de Cergy  
**Critères d'attribution :** Prix des prestations : 40.00%, Valeur technique : 45.00%, Démarche environnementale : 10.00%, Insertion sociale : 5.00%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accord-cadre mono-attributaire pour la fourniture d'équipement de protection individuelle pour la ville de Cergy.

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 18100000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Accord-cadre mono-attributaire pour la fourniture d'équipement de protection individuelle pour la ville de Cergy.

**Lieu principal d'exécution du marché :** (95) Val-d'Oise

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** L'accord-cadre a pour objet la fourniture d'équipement de protection individuelle pour la ville de Cergy. Les prestations incluent les vêtements de travail et les équipements de protection. La procédure adaptée supérieure à 90 000 € HT est passée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique (CCP) et R. 2123-1 du même Code. L'accord-cadre mono-attributaire comporte : Une partie à bons de commandes conclue en application des articles R. 2162-2, R. 2162-5, R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT, en application de l'article R. 2162-4 du CCP. Et une partie à marchés subséquents conclue en application des articles R. 2162-2, R. 2162-5 à R. 2162-9 du CCP, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT, en application de l'article R. 2162-4 du CCP. Les prestations pourront être exécutées sur l'ensemble du territoire de la ville de Cergy. L'accord-cadre est financé par les ressources budgétaires de la commune. Voies et délais de recours dont dispose le candidat : - référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de Justice Administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - recours en contestation de la validité du contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 04 avril 2014 n° 358994 « Département du Tarn-et-Garonne » par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé contestant la validité de tout ou partie du marché conclu assorti, les cas échéants, d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du CJA et de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de la publication suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Ce recours peut être assorti d'une demande indemnitaire. - recours en contestation d'une décision de refus de résiliation d'un contrat : auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 n°398445 par tout tiers justifiant d'un intérêt lésé de façon suffisamment directe et certaine par la décision de refus de résiliation, dans un délai de 2 mois à partir de la décision expresse ou implicite de refus de résiliation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 23/02/2026